

Les courants récents de l'investissement entre le Canada et l'Europe corroborent nettement cette observation. De 1985 à 1992, les entreprises européennes ont doublé leurs investissements au Canada, les faisant passer à 32 milliards de dollars. De leur côté, les sociétés canadiennes ont triplé leurs investissements au sein de l'Union européenne, leur chiffre étant de 21 milliards de dollars en 1992.

En investissant à l'étranger, ces entreprises canadiennes et européennes assurent leur propre survie dans le contexte de l'économie mondiale. Elles peuvent s'appuyer sur toute une gamme de modalités, que ce soit des acquisitions, des alliances stratégiques ou la formation de coentreprises, pour donner un effet de levier à leurs capitaux. Elles peuvent en outre tirer parti de technologies, de compétences en gestion, d'activités de recherche et développement, ainsi que d'une formation et d'une connaissance approfondie du marché local que souvent elles n'ont pas et qui leur coûteraient trop cher à mettre au point.

Les 1 300 entreprises canadiennes qui disposent de filiales à l'étranger sont, par le fait même, plus compétitives. Elles enregistrent des bénéfices plus élevés, affichent une meilleure productivité, voient augmenter leur chiffre d'affaires et leurs éléments d'actif et affectent davantage de crédits à la recherche et au développement.

Étant donné que ces tendances s'inscrivent dans la nouvelle réalité commerciale internationale, le Canada et l'Europe devraient multiplier les mesures pour faciliter le courant d'investissements de qualité entre eux. Nous devrions dépasser le stade où, comme nous l'avons fait fréquemment dans le passé, nous nous définissons comme des concurrents sur le plan économique. Il faut nous efforcer de passer de rapports dominés par les questions de sécurité caractéristiques de la guerre froide à des relations axées sur la complémentarité de nos intérêts économiques dans la course mondiale vers la prospérité.

Pour le moment, l'Organisation mondiale du commerce [OMC], qui vient de voir le jour, est le point de départ qui nous permettra de renforcer au cours des prochaines années nos relations économiques avec l'Europe.

Dans le domaine de l'investissement, un certain nombre d'accords bilatéraux sont déjà en place dans le but de favoriser les mouvements de capitaux dans les deux sens. D'autres négociations sont en cours avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'accords sur les normes, les sciences et la technologie ainsi que sur la coopération douanière, mais il faudra aller plus loin pour que les entreprises canadiennes et européennes tirent pleinement parti des débouchés qu'offrent leurs marchés régionaux respectifs.